

Les acteurs pour vous accompagner

Acteurs institutionnels publics

ÉTAT

Les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et les Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) sont les services déconcentrés de l'État en charge notamment de l'agriculture et de l'alimentation :

- les DRAAF concourent à l'orientation, au soutien, à la structuration des filières agricoles et agroalimentaires. Elles mettent en œuvre au niveau régional les politiques de l'alimentation et de l'emploi dans le domaine agricole. Elles informent sur les démarches et les modalités d'accompagnement des Projets alimentaires territoriaux,
- les DDTM assurent une mission d'accompagnement stratégique pour le développement des exploitations agricoles, la conduite de l'instruction des dossiers et du paiement des aides liées à la Politique agricole commune (PAC).

CONTACT

DRAAF Bretagne

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/>

Pôle Offre alimentaire : 02 99 28 21 30

pole-offre-alimentaire-sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

DRAAF Pays de la Loire

<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/>

02 72 74 70 00

contact.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

DDTM

Côtes-d'Armor :

www.cotes-darmor.gouv.fr

02 96 62 47 00

ddtm@cotes-darmor.gouv.fr

Finistère :

www.finistere.gouv.fr

02 98 76 52 00

ddtm@finistere.gouv.fr

Ille-et-Vilaine :

www.ille-et-vilaine.gouv.fr

02 90 02 32 00

ddtm@ille-et-vilaine.gouv.fr

Loire-Atlantique :

www.loire-atlantique.gouv.fr

02 40 67 26 26

ddtm@loire-atlantique.gouv.fr

Morbihan :

www.morbihan.gouv.fr

02 97 68 12 00

ddtm@morbihan.gouv.fr



L'ADEME

L'Agence de la transition écologique soutient les collectivités dans la construction et la mise en œuvre de leurs Projets alimentaires territoriaux en conduisant :

- des actions d'animation, de sensibilisation et de formation inscrites dans les PAT sur différents volets : lutte contre le gaspillage alimentaire, soutien à la production et la consommation de produits biologiques, locaux et de saison, limitation des impacts environnementaux de la chaîne logistique,
- des études de faisabilité technique et économique relatives à des ateliers de transformation, tels que les conserveries ou les légumeries, et financer certains investissements.

À noter que l'ADEME co-anime avec la DRAAF le réseau interrégional Pays de la Loire - Bretagne des chargés de mission PAT.

CONTACT

ADEME Bretagne :

www.ademe.fr/direction-regionale/bretagne

Référente régionale alimentation durable :

02 99 85 87 12

marie-emilie.mollaret@ademe.fr

ADEME Pays de la Loire :

<https://paysdelaloire.ademe.fr>

Référente régionale alimentation et agriculture :

02 40 35 80 24

florence.proharam@ademe.fr



RÉGIONS

Le renforcement des compétences des Régions en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transitions écologique et énergétique, conjugué à la gestion (nouvelle) d'une partie du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), consacre leur rôle de pilote des politiques agricoles, alimentaires et de développement rural à l'échelon régional.

LA RÉGION BRETAGNE

Pour encourager la transition économique et environnementale des filières de l'alimentation au service du bien-manger pour tous, la Région Bretagne porte plusieurs actions, notamment : orienter l'achat public et citoyen en particulier dans les lycées, produire et transformer les aliments de manière durable et responsable, distribuer par les circuits de proximité et les circuits de distribution responsables.

Elle facilite également l'installation-transmission et l'accès au foncier agricole au travers de son dispositif de portage foncier. */// Voir fiche 3*

LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Pour conforter la compétitivité et la résilience des entreprises de la filière agricole et pour engager tous les acteurs dans une transition écologique et sociétale, la région Pays de la Loire développe une politique volontariste avec une stratégie agri-alimentaire partagée « De notre terre à notre table ».

CONTACT

Bretagne :
www.bretagne.bzh

Pays de la Loire :
www.paysdelaloire.fr



DÉPARTEMENTS

Les Départements s'appuient sur plusieurs domaines de compétence pour soutenir le monde agricole, notamment l'aménagement foncier pour restructurer le parcellaire, l'octroi de subventions aux structures professionnelles, l'alimentation via la restauration collective au sein des collèges, la lutte contre la précarité des agriculteurs, le soutien aux politiques de l'eau et de l'environnement.

Le Département d'Ille-et-Vilaine propose, en lien avec la Région Bretagne, un dispositif de portage foncier mobilisable par les collectivités */// Voir fiche 3*. Ce dispositif est amené à être développé sur d'autres départements. Enfin, les Départements proposent des aides à l'installation et à l'évolution des pratiques agricoles.

CONTACT

Côtes-d'Armor :
www.cotesdarmor.fr

Ille-et-Vilaine :
www.ille-et-vilaine.fr

Finistère :
www.finistere.fr

Loire-Atlantique :
www.loire-atlantique.fr

Morbihan :
www.morbihan.fr



AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE



L'agence de l'eau Loire-Bretagne conseille les élus et alloue des moyens financiers aux collectivités pour lutter contre les pollutions, gérer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Sur les aspects fonciers et de transition agricole, l'Agence de l'eau peut proposer :

- un soutien à la maîtrise foncière des collectivités sur les zones à enjeu pour l'eau,
- des financements pour l'animation et l'appui aux changements de pratiques sur les aires d'alimentation de captage,
- un soutien au développement de l'agriculture biologique sur les territoires.

CONTACT

Agence de l'eau Loire-Bretagne
<https://agence.eau-loire-bretagne.fr>
02 38 51 73 73

Chambres consulaires

LES CHAMBRES RÉGIONALES D'AGRICULTURE

Les Chambres d'agriculture peuvent participer, en tant que personnes publiques associées, à l'élaboration des documents de planification (PLU(i), SCoT, PCAET, etc.) et aux Projets alimentaires territoriaux (PAT) en livrant un avis dans leurs domaines de compétences. Elles font émerger et accompagnent des projets pour répondre aux enjeux agricoles des territoires, en lien avec les collectivités.

Elles peuvent animer des observatoires et réaliser diverses études, territorialisées et thématiques.

Les Chambres d'agriculture proposent de nombreuses prestations de services aux collectivités, consultables dans le catalogue Terralto.

CONTACT

Chambre d'agriculture de Bretagne
www.agriculture-collectivites.bzh
02 23 48 23 23

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr>
02 53 46 60 00



LES CHAMBRES RÉGIONALES D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CRESS)

L'Économie sociale et solidaire est historiquement présente dans l'agriculture avec notamment la création de coopératives de producteurs ou d'utilisation de matériel (CUMA). Aujourd'hui, les acteurs de l'ESS s'emparent des questions agricoles concernant de nouveaux modèles d'installation collective, d'achat de foncier collectif et citoyen, de pratiques coopératives.

Les organismes de développement agricole cités ci-après relèvent de l'ESS tant par leur statut (associations essentiellement) que par leurs pratiques collaboratives et solidaires.

CONTACT

Chambre régionale d'économie sociale et solidaire de Bretagne
www.ess-bretagne.org
07 48 72 51 19
cress@cress-bretagne.org

Chambre régionale d'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire
www.cress-pdl.org
07 57 18 10 00
accueil@cress-pdl.org



Acteurs du foncier agricole

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER)

La SAFER a pour mission d'acheter des biens ruraux-agricoles pour les revendre ou les louer à des agriculteurs en activité, des porteurs de projet, des collectivités ou des organismes de protection de l'environnement, dans une optique de développement équilibré des exploitations, et d'installation d'agriculteurs.

La SAFER intervient auprès des collectivités de plusieurs manières :

- observation, connaissance du marché foncier rural et de son évolution, pour permettre aux élus d'orienter et de porter une politique de gestion et d'aménagement équilibré de l'espace. La SAFER propose notamment aux collectivités une convention pour observer et surveiller les mouvements fonciers sur leur territoire avec l'outil Vigi-foncier /// Voir fiche 6 ;
- accompagnement de projets de territoire : étude de faisabilité, maîtrise du foncier et constitution de réserves foncières ;
- gestion de patrimoine foncier et notamment de l'occupation temporaire de biens dont la collectivité est propriétaire, dans l'attente d'un changement de destination.

CONTACT

SAFER Bretagne
<https://www.safer-bretagne.fr/collectivites-elus/>
Responsable collectivités: 02 97 46 57 73
nheldenbergh@safer-bretagne.fr

SAFER Pays de la Loire
<https://www.safer-pays-de-loire.fr/>
Service collectivités et environnement : 02 43 83 52 13
<https://www.safer.fr/contacts-safer/pays-de-la-loire/>



TERRE DE LIENS

Terre de liens est un réseau associatif qui rassemble des citoyens et paysans engagés pour préserver les terres agricoles et accompagner l'installation d'agriculteurs biologiques. L'association accompagne la création citoyenne de Groupements fonciers agricoles (GFA) et de Sociétés civiles immobilières (SCI), ainsi que de « fermes foncières ». Elle recense aussi les terres disponibles et facilite la mise en lien avec des porteurs de projet grâce à la plateforme Objectif terres [/// Voir fiche 7](#)

Terre de liens propose des prestations d'accompagnement global des collectivités, de la sensibilisation sur le foncier agricole, à la recherche d'un porteur de projet.

CONTACT

Terre de liens Bretagne

www.terredeliens.bzh

06 62 38 94 58

bretagne@terredeliens.org

Contact collectivités : e.crouzard@terredeliens.org

Terre de liens Pays de la Loire

terredeliens-paysdelaloire.org

06 61 45 49 88

pdl@terredeliens.org

Contact collectivités : c.malaise@terredeliens.org



Organismes de développement agricole et rural

LES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL (CIVAM)

Les CIVAM sont des groupes d'agriculteurs et d'acteurs ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agroécologique. Ils constituent un réseau de près de 130 associations organisées à l'échelle régionale, départementale et locale.

Les CIVAM de Bretagne et des Pays de la Loire peuvent accompagner les collectivités à :

- renforcer leurs projets de concertation,
- former les élus en matière agricole et alimentaire,
- engager et poursuivre la transition agroécologique des territoires,
- faciliter l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs,
- développer des circuits de vente locaux,
- renforcer la résilience des fermes et des territoires vis-à-vis des enjeux énergétiques et des changements climatiques.

CONTACT

FRCIVAM Bretagne

www.civam.org/fr-civam-bretagne/

02 99 77 39 33

bretagne@civam.org

CIVAM44

www.civam44.org

02 40 14 59 00

info@civam44.org



LES GROUPEMENTS D'AGRICULTEURS BIOLOGIQUES (GAB)

Ayant pour rôle premier la défense des agriculteurs et agricultrices bio, les GAB proposent également des actions à destination des collectivités, soit directement, soit par le biais des Maisons de l'agriculture biologique (MAB) associées.

En complément du soutien à l'introduction de produits bio et locaux en restauration collective et à la reconquête et à la préservation de la qualité de l'eau, les GAB accompagnent désormais les collectivités du développement du bio dans les Projets alimentaires territoriaux et Plans climat air énergies territoriaux, Plans bio.

Les GAB proposent également des prestations d'accompagnement global des collectivités sur des projets agricoles comprenant diagnostic, élaboration de scénarii, mise en œuvre et accompagnement post-installation.

CONTACT

GAB-FRAB Bretagne

www.agrobio-bretagne.org

02 99 77 32 34

frab@agrobio-bretagne.org

GAB44

www.gab44.org

02 40 79 46 57

coordination.territoire@gab44.org

